

DE GAULLE ET LA RÉFORME DE L'ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE : LE RÉFÉRENDUM DU 28 OCTOBRE 1962

- Fiche 2 -

Objectif : comprendre que la réforme de l'élection présidentielle renforce le Président de la République (suite).

Compétence travaillée

° Comprendre et critiquer un document : je confronte des documents et j'exerce mon esprit critique.

ÉTAPE N°3 : METTRE EN RELATION LE DOCUMENT AVEC SES CONNAISSANCES ET/OU D'AUTRES DOCUMENTS.

e) A quelle(s) critique(s) le référendum sur la réforme de l'élection présidentielle est-il confronté d'après les textes ci-dessous regroupés dans le document 2 ?

f) Selon vous, cette (ces) critique(s) est (sont)-elle(s) fondée(s) ? Avant de répondre à cette question, préparez une liste d'arguments en complétant le tableau ci-dessous que vous recopierez préalablement. Pour cela, vous pouvez vous débrouiller seul ou vous aider du document 2.

Arguments en faveur du « oui » à la réforme de l'élection présidentielle (les « pour ») :	Arguments en faveur du « non » à la réforme de l'élection présidentielle (les « contre ») :

Document 2

Point de vue d'un défenseur de la réforme

« (...) la Constitution de 1958 a voulu faire de l'élection présidentielle quelque chose qui intéressât l'ensemble du pays (...).

Cela représentait une modification considérable par rapport à l'esprit de la Constitution de 1875. (...)

Que le général de Gaulle ait renoncé pour lui-même à aller plus loin, on le comprend. Mais pour que demain les présidents puissent à leur tour se fonder sur l'assentiment populaire afin d'y trouver la force et le courage de remplir leur lourde tâche, il n'est pas de meilleur moyen que l'élection au suffrage universel.

(...) C'est par là que le rôle des partis politiques, loin de diminuer, aura une chance de se renouveler et de se préciser. Ils seront entraînés par la force même du système à tâcher de sortir de la dispersion et des divisions qui ont été les plaies de nos institutions républicaines et dont elles ont failli mourir à plusieurs reprises.

La réforme envisagée doit être par là un élément nouveau et essentiel pour le maintien de nos institutions démocratiques.

(...) Au surplus, disais-je, ce Président de la République n'aura aucun pouvoir nouveau et ceux qu'il a si l'on y regarde de près, ont leurs limites. Si le Gouvernement refuse de suivre le futur Président, celui-ci ne pourra faire appel au référendum. Si l'Assemblée nationale renverse le Gouvernement, le Président peut la dissoudre, mais la nouvelle Assemblée sera en place pour au moins un an et il faudra bien qu'il s'en accommode. »

Georges Pompidou, Débat de censure à l'Assemblée nationale, 4 octobre 1962.

<https://www2.assemblee-nationale.fr/decouvrir-l-assemblee/histoire/grands-discours-parlementaires/paul-reynaud-et-georges-pompidou-4-octobre-1962>

Document 2 (suite)

Point de vue d'opposants à la réforme

« L'objection la plus grave à faire à ce régime, c'est que sous la façade démocratique du double suffrage populaire*, il risque en réalité d'anémier dans le pays l'esprit et l'activité démocratiques (...). Lorsqu'un homme est porté à la tête de l'Etat par le suffrage universel (...), en fait, "on lui fait confiance", "on s'en remet à lui", et parfois sur la base de promesses plus ou moins démagogiques. Un tel mode d'élection ne peut offrir un élément de contrôle politique sérieux ; il tend même à monopoliser le corps électoral, il le pousse à démissionner, à prendre l'habitude d'aliéner sa souveraineté, à se désintéresser des affaires du pays. »

Pierre Mendès-France, *La République moderne*, Paris, Gallimard, 1962.

* Cette formulation désigne le référendum et le suffrage universel direct.

« Qu'est-ce que la V^{ème} République sinon la possession du pouvoir par un seul homme dont la moindre défaillance est guettée avec une égale attention par ses adversaires et par le clan de ses amis ? Magistrature temporaire ? Monarchie personnelle ? Consulat à vie ? *Pachalik* ? Et qui est-il, lui, de Gaulle ? *Duce, Führer, caudillo*, conducator, guide ? A quoi bon poser ces questions ? [...] J'appelle le régime gaulliste dictature parce que, tout compte fait, c'est à cela qu'il ressemble le plus, parce que c'est vers un renforcement continu du pouvoir personnel qu'inéluctablement il tend, parce qu'il ne dépend plus de lui de changer de cap. »

François Mitterrand, *Le Coup d'état permanent* [1964], Paris, Plon, réédition de 1993, pp 98-99.

Aller loin

Facultatif : Une analyse de cet extrait est proposée dans cet [article](#) et une autre sur la pratique du référendum se trouve dans cet [autre article](#).

Aller loin

Facultatif : En équipe, participez à un débat sur la pertinence ou non de la consultation des citoyens par le biais du référendum et du suffrage universel direct.